



## LES AVANTAGES DE LA FORMATION «POST-PERMIS»



**Avec la formation  
Post Permis,  
c'est plus rapide !**

« Jeunes conducteurs, réduisez  
le délai de votre permis  
probatoire de 3 à 2 ans  
(formation 7h) »

### LES AVANTAGES DE LA FORMATION POST-PERMIS

Cette formation qui ne peut être dispensée que par un établissement disposant du label qualité est réservée aux conducteurs volontaires titulaires d'un premier permis de conduire depuis au moins 6 mois et au plus 12 mois. **Cette formation a pour objectif de renforcer les compétences acquises par les jeunes conducteurs volontaires. Cette formation « post permis » permet à ceux qui la suivent une réduction du délai probatoire** de 3 à 2 ans (1 an et demi pour ceux qui suivent la filière de l'apprentissage anticipé de la conduite). Cette formation théorique de 7 heures se déroule en salle par groupe de 3 à 12 élèves maximum.

#### 1) LES PERSONNES POUVANT DISPENSER CETTE FORMATION AUX JEUNES CONDUCTEURS

**ATTENTION : Cette formation ne peut être dispensée que par des établissements de la conduite disposant du label qualité prévu par l'arrêté du 26 février 2018.**

Par ailleurs, cette formation ne peut être également réalisée que par un enseignant de la conduite ayant suivi une formation spécifique de 3 jours.

Toutes nos auto-écoles LARGER sont labellisées depuis le 31 octobre 2018 et nous disposons d'enseignants spécialement qualifiés pour dispenser cette formation.

#### 2) LES PERSONNES CONCERNÉES PAR LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE

**Cette formation post permis s'adresse aux conducteurs volontaires titulaires d'un premier permis de conduire depuis au moins 6 mois et au plus 12 mois** souhaitant renforcer les compétences acquises lors de la formation pratique et bénéficier de la réduction du délai probatoire de 3 à 2 ans (1 an et demi pour ceux qui suivent la filière de l'apprentissage anticipé de la conduite).

### 3) LES CONDITIONS POUR SUIVRE LA FORMATION

Pour pouvoir suivre la formation le jeune conducteur doit :

- **Être volontaire**, la formation n'étant pas obligatoire
- **Être titulaire d'un premier permis de conduire** depuis au moins 6 mois et au plus 12 mois (A1, A2, B1 ou B)
- **Ne doit pas avoir commis, pendant la période probatoire, d'infractions** ayant donné lieu à retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire.

### 4) LE CONTENU DE LA FORMATION POST PERMIS

**La formation, d'une durée de 7 heures, se déroule sur une seule et même journée** et comprend :

Une formation théorique dispensée en matinée d'une durée de 4 heures destinée à améliorer auprès des jeunes conducteurs leur compréhension et leur gestion des situations de conduite complexes

- Présentation de la formation
- Questionnaire d'entrée en formation, constitution des groupes, traitement du questionnaire d'autoévaluation
- Evaluation individuelle et discussion autour de la perception des risques
- Etude de situations complexes de conduite

Une formation théorique dispensée en après-midi d'une durée de 3 heures visant à rendre le déplacement des conducteurs novices plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables et par des stratégies de mobilité.

- Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes : Travail à partir de situations types
- Choix de mobilité – Influences – modes alternatifs de déplacement – questions environnementales
- Bilan avec engagement

**À l'issue de la formation post permis, une attestation de suivi de formation complémentaire est remise aux participants.**

### 5) À QUEL MOMENT DE L'ANNÉE PUIS-JE DÉBUTER LA FORMATION POST-PERMIS POUR CONDUCTEURS NOVICES ?

**La formation complémentaire jeune conducteur se déroule toute l'année. Il vous suffit de réserver en ligne ou vous rendre dans l'une de nos agences.**

### 6) JE SOUHAITE M'INSCRIRE, OÙ DOIS-JE ME RENDRE ?

Avec 15 Auto-écoles dans le Haut-Rhin, vous trouverez forcément une auto-école LARGER proche de votre domicile, de votre école ou de votre lieu de travail.

En effet, nous sommes présents dans tout le 68 (Haut-Rhin) :

- **les auto-écoles LARGER sur Mulhouse et environs** : Mulhouse Briand, Mulhouse Dornach, Mulhouse Centre/Gare; Kingersheim, Wittenheim, Rixheim et Sausheim.

- les auto-écoles LARGER sur Colmar et environs : Colmar, Ingersheim et Munster ; Guebwiller et Orbey.

- **les auto-écoles LARGER sur Saint-Louis et environs** : Saint-Louis, Hegenheim et Sierentz.

Pour plus de détails, rendez-vous sur notre page Agences.

Vous avez également la possibilité de vous inscrire en ligne et de régler via notre boutique en ligne. Contactez-nous via le formulaire de contact pour plus de renseignements.

Où se déroule la formation ?

Notre formation se déroule sur les régions de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis, pour plus de détails cliquez ici.

### 7) QUELLES AUTO-ÉCOLES PEUVENT SE CHARGER DE FAIRE LA FORMATION POUR LES JEUNES CONDUCTEURS ?

**Attention : Seules les écoles de conduite labellisées (label délivré par l'Etat ou reconnu équivalent) sont habilitées à dispenser la formation post-permis jeunes conducteurs. Par ailleurs, cette formation ne peut être dispensée que par des enseignants de la conduite ayant suivi une formation spécifique de 3 jours.**

Avec nos 15 écoles de conduite, toutes labellisées et disposant d'enseignants spécialement qualifiés pour cette formation, n'hésitez pas à venir vous inscrire.